



VILLE DU BOUSCAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20141216-161214-1-DE

Accusé certifié exécutoire
EXTRAIT DU REGISTRE
Réception par le préfet : 19/12/2014
Publication : 22/12/2014

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 Décembre 2014

DOSSIER N°1 :

**POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET D'EMPLOI**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 16 Décembre 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absent : 1

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Philippe FARGEON, Pascal APERCE, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Philippe VALMIER (à M. QUANCARD), Didier BLADOU (à M.VINCENT), Géraldine AUDEBERT (à M. FARGEON), Bernadette HIRSCH-WEIL (à M. MARC), Nancy TRAORE (à MME FOSSE), Gloria QUETGLAS (à M. REYDIT)

Absent : Fabien BARRIER (pour le dossier N° 1)

Secrétaire : MME SOARES

DOSSIER N° 1 : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET D'EMPLOI

RAPPORTEUR : Joan TARIS

« Soutenir l'économie et l'emploi » est une des grandes priorités structurantes de la Ville du Bouscat avec une double ambition affichée. Il s'agit d'une part de « stimuler toutes les initiatives économiques et commerciales » et d'autre part de « mutualiser les initiatives des acteurs et structures en charge de l'emploi ». Le développement économique et le soutien aux entreprises apparaissent dès lors comme deux préalables permettant une réponse idoine aux problématiques d'emploi et d'insertion professionnelle.

Aujourd'hui, la commune du Bouscat compte 1 190 établissements dont 360 entreprises. 70 % des entreprises présentes relèvent du secteur du commerce et du service, notamment dans le domaine de l'automobile (51 % des emplois). Deux zones d'activités sont implantées sur le territoire : la zone d'activités du Limancet, proche du quartier des Ecus (activités libérales et tertiaires) et la zone d'activités Godard (TPE industrielles et artisanales).

Le Bouscat bénéficie également d'une importante offre commerciale de proximité localisée essentiellement au niveau de la Barrière du Médoc. L'aire de chalandise de ce secteur dépasse les limites de la commune et constitue l'une des barrières les plus animées. Ce secteur est le contrepoint économique d'un centre ville où dominent les fonctions administratives et de services. Il existe enfin sur l'ensemble du territoire communal de multiples zones commerciales de proximité, à conforter et qui viennent compléter favorablement le tissu économique local et son maillage sur la commune.

Pour traduire ces nouvelles orientations politiques et stratégiques, une feuille de route a été élaborée. Elle est bâtie autour de 5 axes principaux relevant de deux thématiques naturellement liées :

Thématiques :

- Axe n°1 :** *l'accompagnement des commerçants bouscatais (information, annuaire, signalétique, animations etc.)*
- Axe n°2 :** *la création d'un tiers lieu (Centre Max Monichon – coworking – printemps 2015)*
- Axe n°3 :** *l'élaboration d'un schéma de développement économique du Bouscat (avec notamment 2 sites fléchés comme prioritaires : avenue de la Libération et l'ilot Ravezies/Boutaut) ;*
- Axe n°4 :** *le soutien à l'initiative économique (mise en place d'un réseau des entreprises bouscataises, soutien aux créateurs et aux initiatives économiques)*
- Axe n°5 :** *la réorientation de la politique « emploi et insertion professionnelle ».*

Dans ce domaine, la commune accueille aujourd'hui sur son territoire une antenne Pôle Emploi, une Mission Locale (accompagnement des 16-25 ans) et une Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion (travail sur l'insertion sociale, suivi des bénéficiaires du RSA en difficulté sur les questions de logements et santé).

Par ailleurs, le Conseil Général, le Conseil Régional et l'AGEFIPH contribuent sur le territoire à favoriser le retour à l'emploi en demandant, notamment, à des prestataires tels que l'AFEP Tivoli, l'AFEPT, l'INSUP, l'APF, d'organiser des formations pré-qualifiantes et qualifiantes, d'accompagner les demandeurs d'emplois en les orientant et en mettant en place des actions de reconversion (bilan de compétences).

La commune a enfin adhéré en 2007 à l'ADSI Technowest et au dispositif PLIE (Plan Local d'Insertion et d'Emploi). Un agent à temps plein, rémunéré par le CCAS du Bouscat, assure le suivi des bénéficiaires. Ce dispositif ne semble plus aujourd'hui adapté et ne répond que partiellement aux enjeux spécifiques de l'emploi au Bouscat.

En effet l'offre d'insertion sur le territoire est importante. La multiplication des acteurs (MDSI, Pôle Emploi, associations etc.) nuit à la lisibilité des dispositifs et induit une réelle dilution de l'information auprès des usagers qui ont des difficultés réelles pour savoir à qui s'adresser et comment accéder à l'offre. Ces différentes structures s'occupent principalement des publics en difficultés, très éloignés de l'emploi. Or, sur le territoire bouscatais, les profils sont plus disparates et tous ne sont pas couverts par les structures existantes (ex : travailleurs pauvres).

Les orientations définies par la commune recouvriront à compter du 1^{er} janvier 2015 par conséquent 4 volets principaux :

- un projet de guichet unique d'insertion ou de plateforme d'insertion (favorisant le lien entre les Bouscatais et des partenaires locaux ; lieu de rencontre, d'échange pour tous – ex : « maison des 3 E » économie, emploi, entreprise.) ;
- une mise en place de conventions avec des associations (dont l'AJR et l'ADIE) pour assurer le suivi et l'accueil des futurs demandeurs d'emploi. L'AJR pourrait démarrer dès le début d'année 2015 des permanences locales régulières ;
- un projet de SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) sur le territoire avec l'étude de la proposition de création d'une conciergerie en partenariat avec la Croix Rouge Française, antenne Bouscat ;
- une mise en place d'une périodicité de rencontres/salons entre entrepreneurs/demandeurs d'emploi.

Ces nouvelles orientations se traduisent concrètement par une sortie du dispositif PLIE (et donc de l'ADSI Technowest) et la création d'un service dédié composé en première intention de 2 agents et d'un service civique à compter du printemps prochain.

Des cofinancements de ces différentes actions seront recherchés notamment auprès de la Région Aquitaine et de la Métropole de Bordeaux (futurs contrats de co-développement). Des soutiens ponctuels ont d'ores et déjà été actés, notamment celui de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue d'un état des lieux préalable à l'élaboration du schéma de développement économique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

30 voix POUR

4 ABSTENTIONS (M. CATARD, MME LAYAN, M. BROQUAIRE, M. ALVAREZ)

Article 1 : Entérine ces grandes orientations politiques en matière de développement économique et d'emploi, telles que décrites ci-dessus,

Article 2 : Approuve l'arrêt du dispositif PLIE au BOUSCAT et le retrait de la commune du Bouscat de l'ADSI Technowest,

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, Joan TARIS, à solliciter les soutiens financiers correspondants.

Fait et délibéré le 16 Décembre 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET